

D.2016.07.06.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 6 Juillet 2016

6 - GESTION DU PATRIMOINE

**6.1 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS DU METRO - Phase 3 - Lot 1 - Voirie et Réseaux Divers-
Avenant n° 1 au marché n° W 2015 12289 M conclu avec l'entreprise COLAS SUD OUEST :
Autorisation de signer l'avenant**

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X	X (pouvoir M. Trautmann à partir de 10 h00)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Lattes)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud		X (M.Arévalo)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.03.25.6.4 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise COLAS SUD OUEST, le marché n° W 2015 12289 M, pour un montant de 795 923,88 € HT, pour les travaux du Lot 1 : Voirie et Réseaux Divers dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet de supprimer une prestation et d'en commander de nouvelles :

- Suppression des bordures A2 en limite de voirie et zone bâtiment (172ml),
- Complément de clôture bardée au niveau de la voie d'essais,
- Démolition longrines existantes,
- La mise en place de fourreaux complémentaires entre un candélabre existant et le poste de garde,
- Réalisation d'un fonçage sur une longueur de 40 ml,
- Dévoiement des fourreaux en périphérie de l'atelier.

Prestation à supprimer

Suppression des bordures A2 en limite de voirie et zone bâtiment (172ml)

Dans le marché initial, le titulaire devait la fourniture et pose des bordures le long de la voie d'accès au magasin longue durée.

Il s'avère que cette prestation n'est pas nécessaire du fait de la mise en place d'un marquage au sol. Cette prestation est donc supprimée du marché initial avec une moins-value de 3 907,35 € HT.

Prestations complémentaires

Complément de clôture bardée au niveau de la voie d'essais (35ml)

Dans l'enceinte du site du garage atelier de Basso Cambo, la zone de chantier a été délimitée par des clôtures.

En fonction des risques sur l'exploitation, il a été retenu différents types de clôtures avec notamment la mise en place de clôtures pleines de type bardé, le long des voies.

Dans le marché initial, ce principe de clôture pleine n'a été prévu que pour les voies d'atelier ; il a été nécessaire de l'étendre à la voie d'essais.

Cette modification fait l'objet d'une plus-value de 2 490,45 € HT.

Démolition longrines existantes

Lors des travaux de réalisation des plateformes, il a été découvert des longrines sur la zone d'extension de l'atelier qui n'apparaissaient pas dans les dossiers de récolement.

Ces poutres béton (2 fois 20 ml) venant impacter de futurs ouvrages, il a été nécessaire de les évacuer.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 6 338,20 € HT.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160712-20160706-6-1D-DE Date de télétransmission : 12/07/2016 Date de réception préfecture : 12/07/2016
--

Mise en place de fourreaux complémentaires entre un candélabre existant et le poste de garde

Lors des travaux de réalisation des plateformes, il a été constaté que l'alimentation des candélabres n'était pas assurée par les réseaux mentionnés sur les dossiers de récolement.

Il a donc été nécessaire de dévier le réseau existant de manière à réalimenter l'éclairage extérieur.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 4 064,70 € HT.

Réalisation d'un fonçage sur une longueur de 40 ml

Le marché initial prévoyait la réalisation d'un fonçage (6 ml) pour faire cheminer les câbles traction sous une seule voie, la voie d'essai, le cheminement étant par ailleurs prévu dans les caniveaux existants.

Suite aux études détaillées relatives à la traction, ces principes de cheminement se sont avérés inadaptés dans la mesure où ils n'étaient pas suffisamment dimensionnés pour permettre les liaisons avec les locaux techniques.

Pour répondre au besoin, il s'est avéré requis de réaliser un fonçage sous l'ensemble des voies du faisceau de l'atelier (40 ml).

La réalisation de ce nouveau fonçage fait l'objet d'une plus-value de 60 393,49 € HT, pour un montant de 25 933,15 € HT pour le fonçage initialement prévu.

Dévoisement des fourreaux en périphérie de l'atelier existant

En périphérie de l'atelier existant, il a été découvert des fourreaux de réserves permettant des liaisons entre le TGBT et le faisceau de voies.

Ces fourreaux étant positionnés au niveau des fondations de l'extension à réaliser, il a été nécessaire de les dévier.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 11 711,80 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	795 923,88 € HT
2) Montant du présent avenant n°1	81 091,29 € HT

Montant total du marché (initial + avenants) 877 015,17€ HT

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 81 091,29 € HT et le montant initial du marché est porté de 795 923,88 € HT à 877 015,17 € HT soit une augmentation de 10,19 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du 21 juin 2016 émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12289 M.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12289 M conclu avec l'entreprise COLAS SUD OUEST.

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

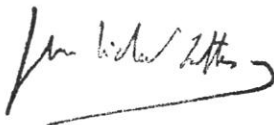
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2015 12289 M conclu avec l'entreprise COLAS SUD OUEST pour un montant de 81 091,29 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro BASSO CAMBO

AVENANT N° 1 AU LOT 01 – TERRASSEMENTS – VRD – ESPACES VERTS

AVRIL 2016

N° MARCHE N° W 2015 122289 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	N.MOREIRA	C.BADETS		
	APPROUVE PAR	DATE		
	C.BADETS	06/04/2016		
		FORMAT	PHASE	
			DET	
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
				A

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160712-20160706-6-1D-DE
Date de télétransmission : 12/07/2016
Date de réception préfecture : 12/07/2016

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	06/04/2016	Création du document

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160712-20160706-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2016
Date de réception préfecture : 12/07/2016

Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet de commander et de supprimer des prestations au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Les prestations suivantes sont supprimées :

- **Moins value pour la suppression des bordures A2 en limite de voirie et zone bâtiment (172ml)**

Montant : - 3 907.35 €HT

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 01 est complété par les éléments suivants :

- **Complément de cloture bardée complémentaire au niveau de la voie d'essais.**

Montant : 2 490.45 €HT

- **Démolition longrines existantes**

Montant : 6 338.20 €HT

- **La mise en place de fourreaux complémentaires entre un candélabre existant et le poste de garde**

Montant : 4 064.70 €HT

- **Réalisation d'un fonçage sur une longueur de 40 ml (OS N°11)**

- Suppression de l'article 3.5.1.5 du CCTP « Fourreaux TPC en fonçage sous voie métro »
- Réalisation d'un fonçage selon les spécification de la note F-C-BCB-NOT-2015-067-A, y compris clôtures provisoires.

Montant : 60 393,49 €HT

- **Dévoisement de fourreaux découverts en préphérie de l'atelier existant**

Montant : 11 711,80 €HT

Le montant total de l'avenant n°1 au marché est fixé à 81 091,29 € H.T.

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 877 015,17 € HT soit une augmentation de 10,19% du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Directeur